

## Élaborer le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)



### Objectif général

Comprendre et savoir réaliser le DUERP

Les stagiaires seront capables de :

- Comprendre les intérêts de la prévention et la mise en place du DUERP
- Élaborer et mettre à jour le DUERP de leur entreprise
- Savoir identifier les risques liés à l'activité et aux métiers de l'entreprise
- Mettre en place une politique de prévention et de santé au travail
- Prévenir et d'éliminer les risques professionnels.



### Objectifs Pédagogiques



### Public concerné

Les chefs d'entreprise, salarié(e)s et les personnes en charge des risques professionnels.



### Prérequis

L'entreprise doit s'assurer que le bénéficiaire réponde aux prérequis suivants : Maîtriser les fondamentaux techniques de son métier.



### Durée

La formation dure **14 heures sur deux jours**. Les dates seront définies en fonction des disponibilités des stagiaires et du formateur. Le nombre de stagiaire est défini entre 2 et 12 participants intra entreprise.



### Lieu de formation

Les locaux de l'organisme de formation (107 avenue Médéric 93160 Noisy Le grand) ou Les locaux de l'entreprise des stagiaires ou Des locaux loués pour la formation pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite.



### Moyens et méthodes pédagogiques

Diaporama Présentation des éléments du DUERP  
Cas pratique en adéquation avec l'entreprise.  
Modèle de document unique sur Excel ou un autre logiciel



### Formateur

Formateur expérimenté dans la gestion et le pilotage d'entreprise



### Modalités d'évaluation

Questionnaires d'évaluation des besoins au démarrage. Diagnostic de départ de l'entreprise.  
QCM à l'issue du deuxième jour  
Attestation de présence et de fin de stage envoyée aux stagiaires.  
Certificat de réalisation pour chaque stagiaire  
Évaluation de la formation par le stagiaire ainsi que par le responsable du stagiaire.



### Moyens techniques

Ordinateur, diaporama, projecteur



### Tarif

1.650 € HT par entreprise. Un devis sur mesure sera établi pour chaque demande en fonction des demandes spécifiques.



### Délais d'accès

**L'inscription doit être faite 21 jours avant le début de la formation.** Les demandes d'inscriptions pourront être réalisées suite à un entretien téléphonique ou une demande par mail.  
Les inscriptions seront prises en compte dès réception des conventions signées et du règlement intégral de la facture émise par l'organisme de formation.



### Contact

Laurent DEBORDE  
01 80 86 43 06 [laurent@debordeconseil.fr](mailto:laurent@debordeconseil.fr)



### Accessibilité

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

**Contenu de la  
formation**

1. Qu'est le document unique d'évaluation des risques professionnels
2. Les enjeux de la prévention des risques professionnels
3. Les comportements à risques.
4. Quels sont les différents risques professionnels.
5. La santé au travail
6. La législation
  - a. La responsabilité de l'employeur Art. L.4121-1 du Code du Travail.
  - b. Principes Généraux de Prévention Art. L.4121-2 du code du Travail.
7. Identifier et cartographier le DUERP
  - a. La méthode.
  - b. Définir les lieux de travail.
  - c. Définir les métiers de l'entreprise.
  - d. Quels sont les risques identifiés par lieu et métier.
  - e. Inventorier les situations à risque.
  - f. Évaluer et hiérarchiser les risques.
  - g. Proposer des actions d'élimination ou de diminution des risques.
  - h. Mettre en forme le DUERP